



## COMMUNIQUE

### **Périscolaire m2A 2022/2023 : les inscriptions en ligne sont lancées**

**Pour les 68 sites périscolaires gérés directement par Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), la période d'inscription pour la rentrée 2022/2023 est fixée du 25 avril au 25 mai 2022. Les inscriptions s'effectuent en ligne depuis le site [mulhouse-alsace.fr](https://www.mulhouse-alsace.fr).**

#### **Comment inscrire son (ses) enfant(s) ?**

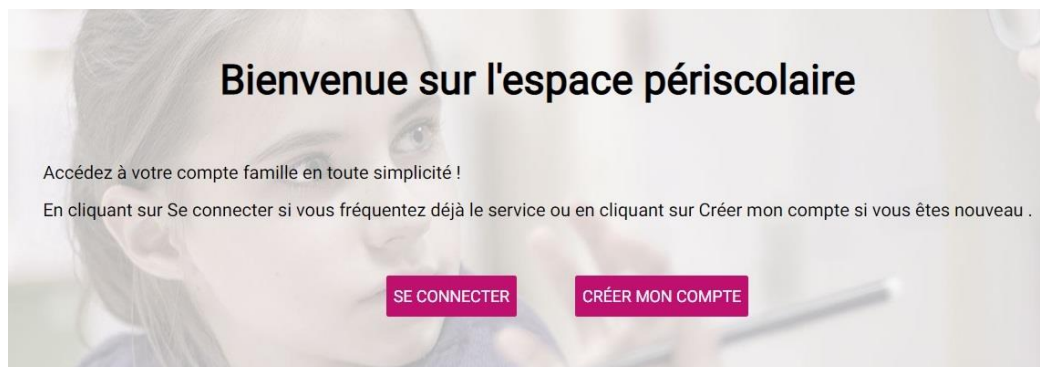
##### **Depuis le site de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)**

<https://www.mulhouse-alsace.fr/enfance-jeunesse/periscolaire/inscription-periscolaire/>

Deux situations se présentent pour les familles du territoire pour effectuer leur démarche d'inscription :

#### **1/ Je dispose d'un « Compte Famille » périscolaire :**

- Téléchargez la fiche d'inscription ainsi que la fiche sanitaire et complétez-les sous leur format numérique.
- Préparez et scannez les documents suivants :
  - un justificatif de domicile,
  - la copie d'une attestation d'employeur ou de la dernière fiche de paie ou d'une attestation de recherche d'emploi,
  - l'attestation d'assurance en responsabilité civile.
- Rendez-vous sur votre « Compte Famille » pour déposer tous vos documents complétés et scannés.



## **2/ Je ne dispose pas encore d'un « Compte Famille » périscolaire :**

- Créez votre compte en suivant les instructions (adresse mail, nom, prénom, date de naissance).
- Une fois votre compte créé, téléchargez la fiche d'inscription ainsi que la fiche sanitaire et complétez-les sous leur format numérique.
- Préparez et scannez les documents demandés :
  - un justificatif de domicile,
  - la copie d'une attestation d'employeur ou de la dernière fiche de paie ou d'une attestation de recherche d'emploi,
  - la copie du dernier avis d'imposition,
  - l'attestation d'assurance en responsabilité civile.
- Rendez-vous sur votre « Compte Famille » pour déposer tous vos documents complétés et scannés.

**Les foyers ne possédant pas d'outil informatique ou de connexion internet sont invités à s'adresser au responsable de leur site périscolaire.**

Par ailleurs, les familles pourront être accueillies **sur rendez vous** à la Direction Education et Famille.

### **Modalités d'attribution des places**

**Les familles seront informées par courriel, avant les vacances scolaires d'été, de l'acceptation ou non de leur demande.**

Pour mémoire, si les demandes d'inscription sont supérieures à la capacité d'accueil du site, les critères de priorité (habitants de m2A, famille monoparentale, parent en situation de travail... sur présentation d'un justificatif) seront appliqués pour l'attribution des places.

Seuls les dossiers complets seront pris en compte. Les inscriptions effectuées en dehors de la période d'inscriptions seront traitées en fonction des places disponibles.

**Toutes les infos sur [www.mulhouse-alsace.fr](http://www.mulhouse-alsace.fr)**

### **Direction Enfance et Famille**

**37 boulevard Wallach à Mulhouse**

**du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h**

**au 03 69 77 60 00.**

### **Contact Presse m2A**

**Orlane Foucault**

Attachée de presse

06 45 86 16 47

[orlane.foucault@mulhouse-alsace.fr](mailto:orlane.foucault@mulhouse-alsace.fr)

### **Contact Périscolaire m2A**

**Sophie Guérin Jarry**

Responsable du Service Périscolaire

06 49 59 00 50

[sophie.guerin@mulhouse-alsace.fr](mailto:sophie.guerin@mulhouse-alsace.fr)